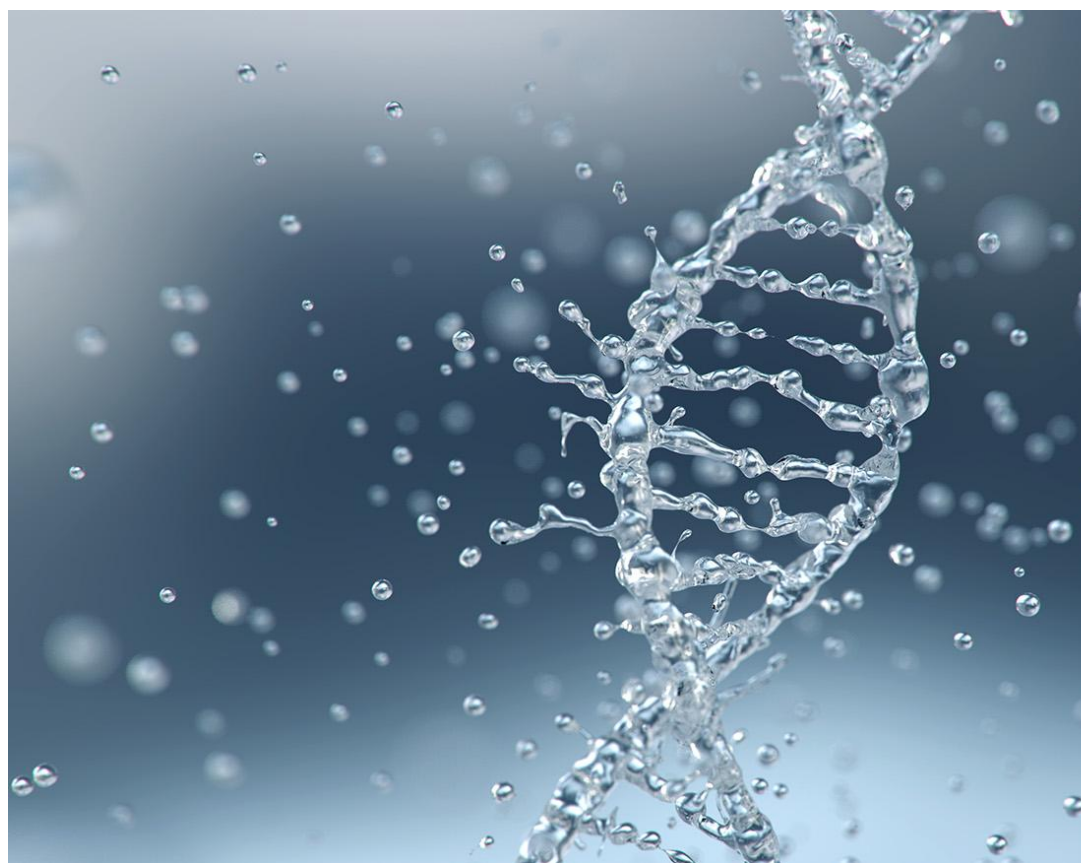


# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable

2023

S  
M  
A  
E  
P  
  
A  
D  
O  
U  
R  
  
C  
O  
T  
E  
A  
U  
X



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour  
l'exercice 2022 conformément à l'article L2224-5 du code général des  
collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

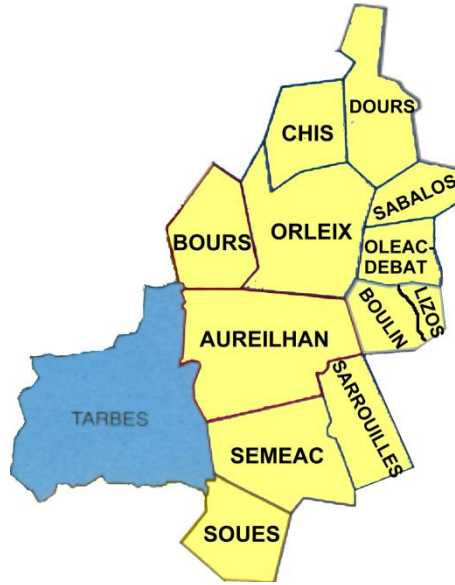
# Sommaire

<b>I - INDICATEURS TECHNIQUES</b>	p 3
<b>A – PRODUCTION</b>	p 3
1) Localisation du point de prélèvement et nature de la ressource utilisée	p 3
2) Comparaison mensuelle des volumes d'eau produits au cours des années 2021 et 2022	p 3
3) Comparaison mensuelle des volumes d'eau importés au cours des années 2021 et 2022	p 4
4) Rapport des volumes produits sur les volumes importés au cours des 14 dernières années	p 4
5) Evolution et comparaison entre la production et la consommation facturée au cours des 15 dernières années	p 5
<b>B – LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION</b>	p 6
1) Le réseau	p 6
2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	p 6
3) Renouvellement des compteurs	p 7
4) Les réservoirs	p 7 à 9
5) Le nombre d'habitants	p 10
6) Le nombre d'abonnés	p 10
7) Les volumes facturés (après écrêtements)	p 11
8) Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable	p 12
9) Evolution du rapport consommation / production sur 10 ans	p 14
10) Indices de performance	p 15
a) Indice linéaire de perte de réseau (ILP)	p 15
b) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	p 15
c) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	p 15
d) Indice linéaire de consommation	p 16

<b>C – LA QUALITE DE L’EAU</b>	p 16
1) Le type de traitement	p 16
2) Surveillance de la qualité de l’eau distribuée	p 16
3) Conclusions de l’Agence Régionale de Santé Occitanie	p 17
<b>D – PERSONNEL AFFECTE AU SYNDICAT</b>	p 18
<b>II – INDICATEURS FINANCIERS</b>	p 19
<b>A – LE PRIX DE L’EAU</b>	p 19
1) Tarification	p 19
a) Le type de tarification	p 19
b) Les modalités de tarification	p 19
2) Coût de production du prix du m <sup>3</sup> d’eau	p 19
a) A la production de Soues	p 19
b) A l’importation	p 19
3) Le prix de l’eau	p 19 à 20
<b>B – LA DETTE</b>	p 21
<b>C – BILAN ET PERSPECTIVES</b>	p 22 à 23
<b>D – ANNEXES</b>	
Annexe 1 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable	p 24
Annexe 2: Note d’information de l’agence de bassin Adour Garonne	p 25 à 28

Le SMAEP Adour Coteaux est un Syndicat Mixte composé de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et des communes de Boulín, Dours, Lizos, Oléac-Debat et Sabalos. Il produit et distribue l'eau potable sur les communes suivantes :

- Aureilhan
- Boulín
- Bours
- Chis
- Dours
- Lizos
- Oléac-Debat
- Orleix
- Sabalos
- Sarrouilles
- Séméac
- Soues



## I - INDICATEURS TECHNIQUES

### A - PRODUCTION

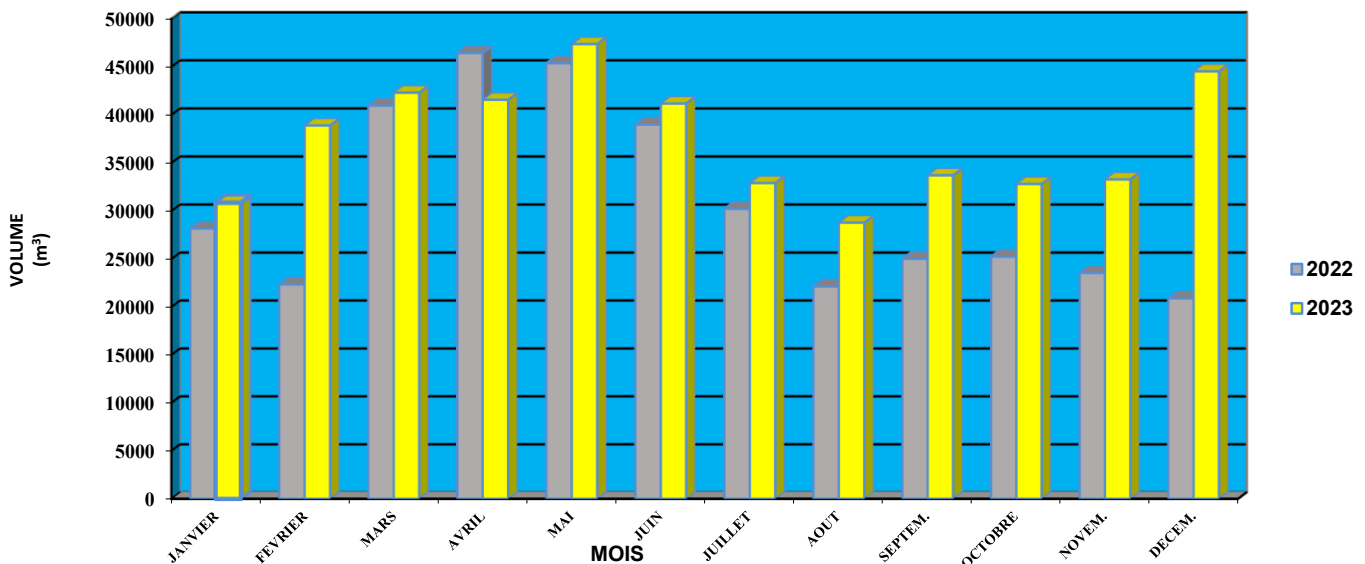
Le SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) Adour Coteaux utilise, pour sa production d'eau potable, un point de prélèvement situé sur la commune de Soues. La quantité d'eau produite étant insuffisante au regard des volumes consommés, le SMAEP achète de l'eau en gros à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

#### 1) Localisation du point de prélèvement et nature de la ressource utilisée

Il s'agit de deux puits à drains rayonnants situés rive droite de l'Adour (parcelles AM n°121 et 164 à Soues).

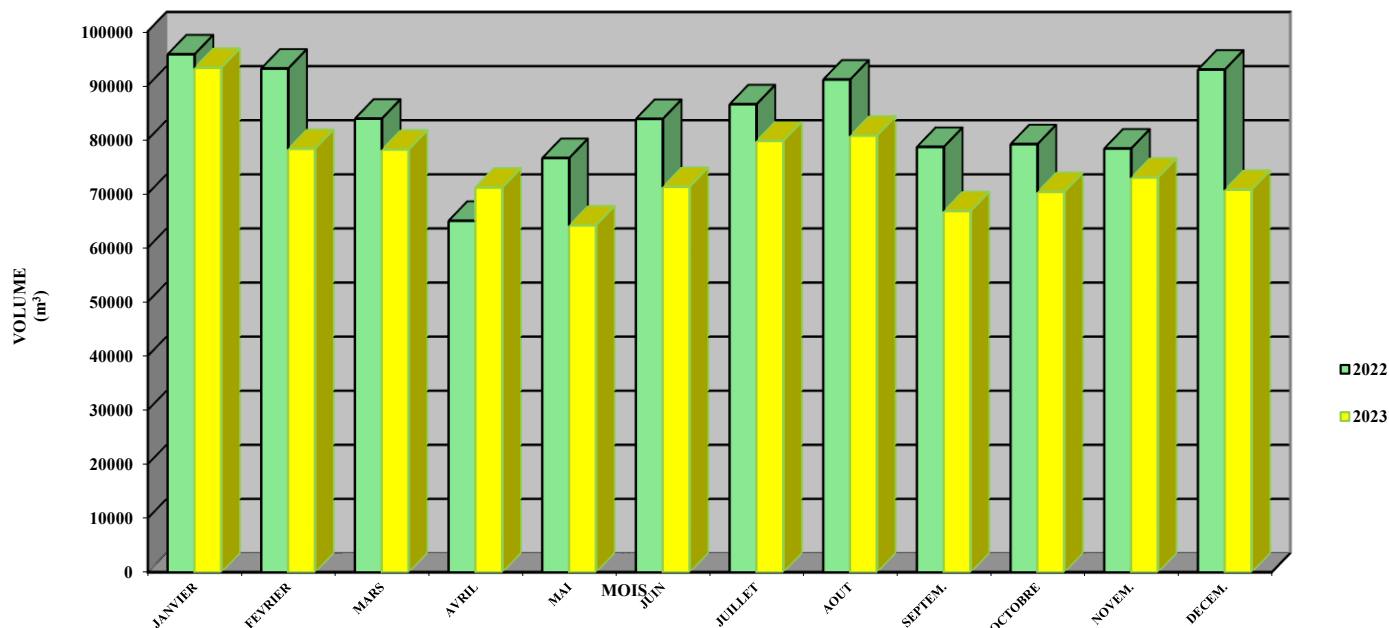
#### 2) Comparaison mensuelle des volumes d'eau produits au cours des années 2022 et 2023

DESIGNATION	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
SOUES - 2022 (m <sup>3</sup> )	28183	22362	40989	46455	45395	39005	30238	22152	25035	25261	23569	20916	369560
SOUES - 2023 (m <sup>3</sup> )	30877	38905	42325	41579	47375	41199	32922	28802	33724	32821	33297	44540	448366
VARIATION (% 2023/2022)	8,72	42,52	3,16	-11,73	4,18	5,33	8,15	23,09	25,77	23,03	29,22	53,04	17,58



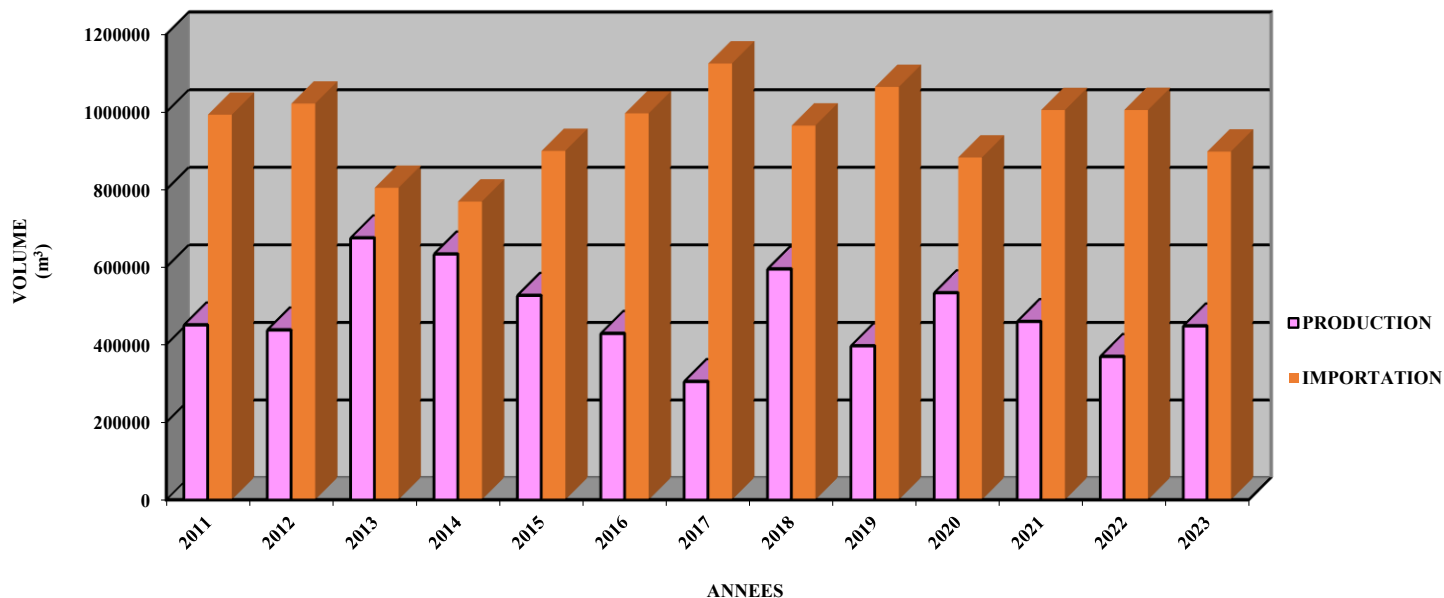
### 3) Comparaison mensuelle des volumes d'eau importés au cours des années 2022 et 2023

Les achats d'eau compensent la production des puits du captage de Soues. Ces quantités sont variables et proportionnelles par rapport à la production des puits et à la consommation.



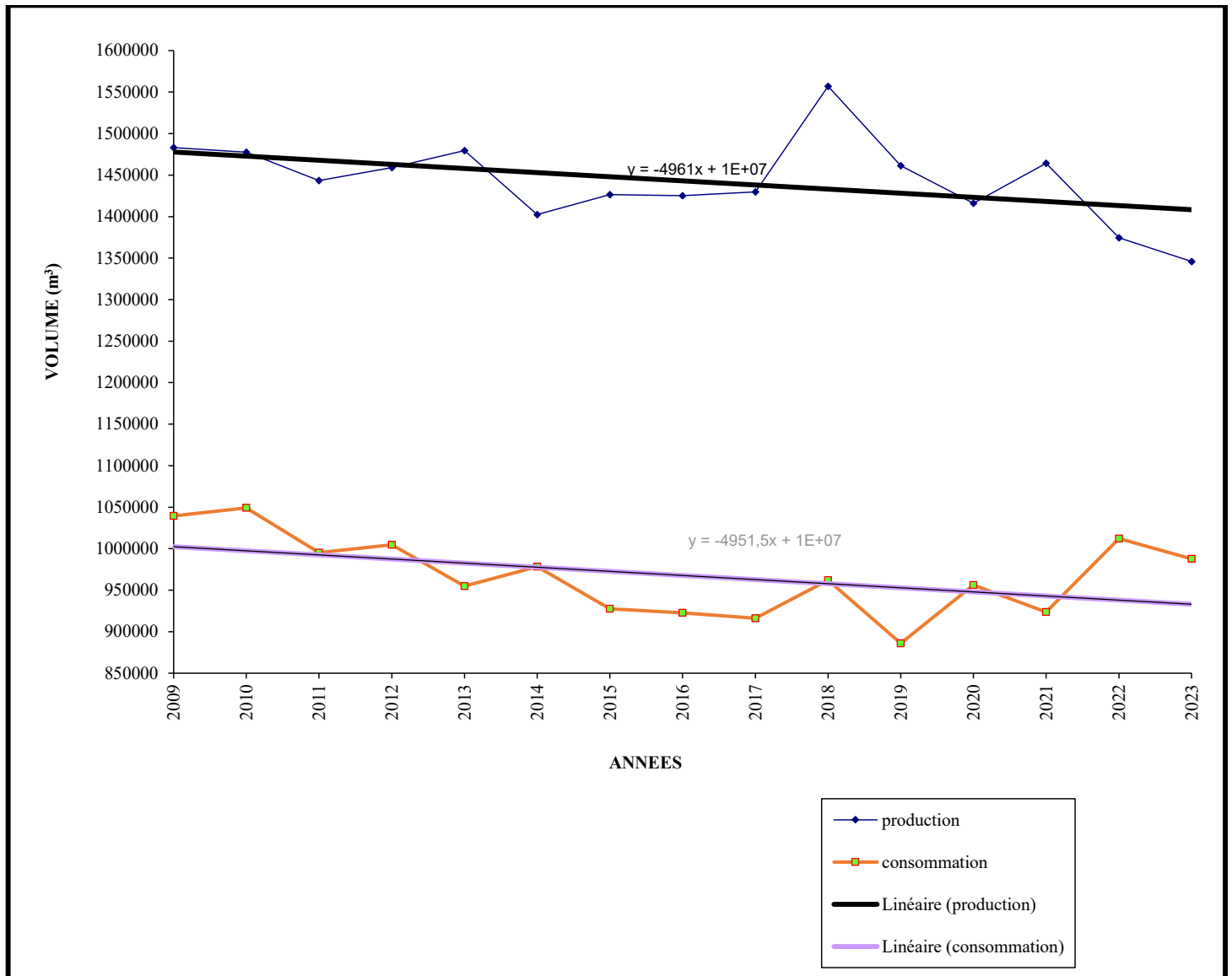
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
2022	95749	93127	83862	64983	76579	83813	86518	91094	78637	79150	78339	92931	1004782
2023	93284	78301	78154	71134	64146	71272	79768	80728	66792	70322	72986	70735	897622
Variation %	-2,64	-18,93	-7,30	8,65	-19,38	-17,60	-8,46	-12,84	-17,73	-12,55	-7,33	-31,38	-11,94

### 4) Rapport des volumes produits sur les volumes d'eau importés au cours des 14 dernières années



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production	511903	450847	437856	675396	633671	527099	429026	305116	595204	397021	533908	459720	369560	448366
Importation	965754	992612	1021315	804122	768765	899286	996096	1124700	964598	1064242	882333	1004646	1004782	897622
Volume total	1477657	1443459	1459171	1479518	1402436	1426385	1425122	1429816	1559802	1461263	1416241	1464366	1374342	1345988
Rapport Production Importation	0.53	0.45	0.43	0.84	0.82	0.59	0.43	0.27	0.62	0.37	0.61	0.46	0.37	0.50

### 5) Evolution et comparaison entre la production et la consommation facturée au cours des 15 dernières années



## B - LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

### 1) Le réseau

Répartition, par commune, des longueurs de réseaux :

COMMUNE	Linéaire de conduites (km)	Linéaire de conduites (%)	Nombre de branchements	Nombre de branchements/km	Linéaire de branchements (km)
Aureilhan	73,01	29,00%	4116	56	21,27
Boulin	14,25	5,66%	141	10	0,92
Bours	14,83	5,89%	466	31	3,16
Chis	5,81	2,31%	143	25	0,87
Dours	3,33	1,32%	112	34	0,93
Lizos	1,72	0,68%	55	32	0,34
Oléac-Debat	4,48	1,78%	78	17	0,52
Orleix	22,32	8,87%	925	41	6,30
Sabalos	1,89	0,75%	77	41	0,64
Sarrouilles	11,58	4,60%	325	28	2,63
Séméac	67,41	26,78%	2964	44	17,83
Soues	31,11	12,36%	1483	48	7,71
<b>TOTAL</b>	<b>251,74</b>		<b>10885</b>	<b>43</b>	<b>63,12</b>

Les linéaires de canalisations sont calculés à partir du logiciel du SIG (mise à jour continue)

\* la commune de Boulin fait apparaître un rapport du nombre de branchements au kilomètre faible mais qui est à relativiser puisque cette commune est dotée de trois réseaux différents (réseau de distribution gravitaire et surpressé + réseau d'adduction).

Par ailleurs le SMAEP Adour Coteaux est copropriétaire de 7,34 km de réseau d'adduction sur les communes de Arcizac-Adour, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Salles-Adour, Soues et Vielle Adour. Cette canalisation en fonte ductile de 350 mm relie le réservoir de La Poutge situé à Vielle-Adour et la station de pompage située à Soues. En 2022, le linéaire de réseau était de 250,08 km et le nombre de branchements de 10704 (plusieurs points de comptage peuvent être raccordés sur un même branchement).

### 2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable à partir du DN 60

$$\frac{\text{longueur cumulée des canalisations renouvelées en 2023}}{\text{longueur du réseau}} \times 100 = \frac{0.448}{251.74} \times 100 = 0.18\% *$$

En 2022, le taux de renouvellement était de 0.48%

### Taux moyen de renouvellement des réseaux et des branchements

$$\frac{\text{longueur cumulée des canalisations et des branchements renouvelés en 2023}}{\text{longueur du réseau} + \text{longueur des branchements}} \times 100$$
$$= \frac{0.448 + 0.32}{251.74 + 63.12} \times 100 = 0.24\%$$

En 2022, le taux de renouvellement était de 1.14 %

\*En 2023, le taux de renouvellement du réseau d'eau potable est inférieur aux objectifs fixés compte tenu des investissements importants réalisés sur les différents réservoirs (voir point B-4)

### 3) Renouvellement des compteurs

ANNEES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de compteurs changés	690	617	700	878	1006	650	607	766	462	454	687	721

### 4) Les réservoirs

Ils permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement. En 2023, ils étaient les suivants :

CARTE	COMMUNE	DENOMINATION	VOLUME STOCKE	Renouvellement Hydraulique	Renouvellement Génie Civil
1	SEMEAC	SEMEAC	2 x 1200 m <sup>3</sup>	2006-2007	2006-2007
2	SEMEAC	PIETAT	500 m <sup>3</sup>	2022	2023
3	SARROUILLES	SARROUILLES I	200 m <sup>3</sup>	2003	2003
4	SARROUILLES	SARROUILLES II	120 m <sup>3</sup>	2013	Non programmé
5	BOULIN	BOULIN	500 m <sup>3</sup>	2020	2020
6	OLEAC-DEBAT	OLEAC-DEBAT	2 x 120 m <sup>3</sup>	2023	PPI 2024
7	AUREILHAN	AUREILHAN	4 x 600 m <sup>3</sup>	2003	Non programmé
8	ORLEIX	ORLEIX	150 m <sup>3</sup>	2023	PPI 2025
<b>TOTAL</b>		<b>8 RESERVOIRS</b>	<b>6510 m<sup>3</sup></b>		

Globalement le volume total de stockage permet une réserve d'eau correspondant à une journée de consommation.

En 2023, les canalisations de la chambre des vannes des réservoirs dit d'Orleix et d'Oléac-Debat ont été renouvelées et remplacées par de l'inox 316L (59 000€ et 79 000€). Le génie civil de ces réservoirs sera réalisé en 2024 et 2025.

En 2023 également, le génie civil (intérieur et extérieur) du réservoir dit de Piétat a été réalisé (90 000€)



Réservoir d'Orleix

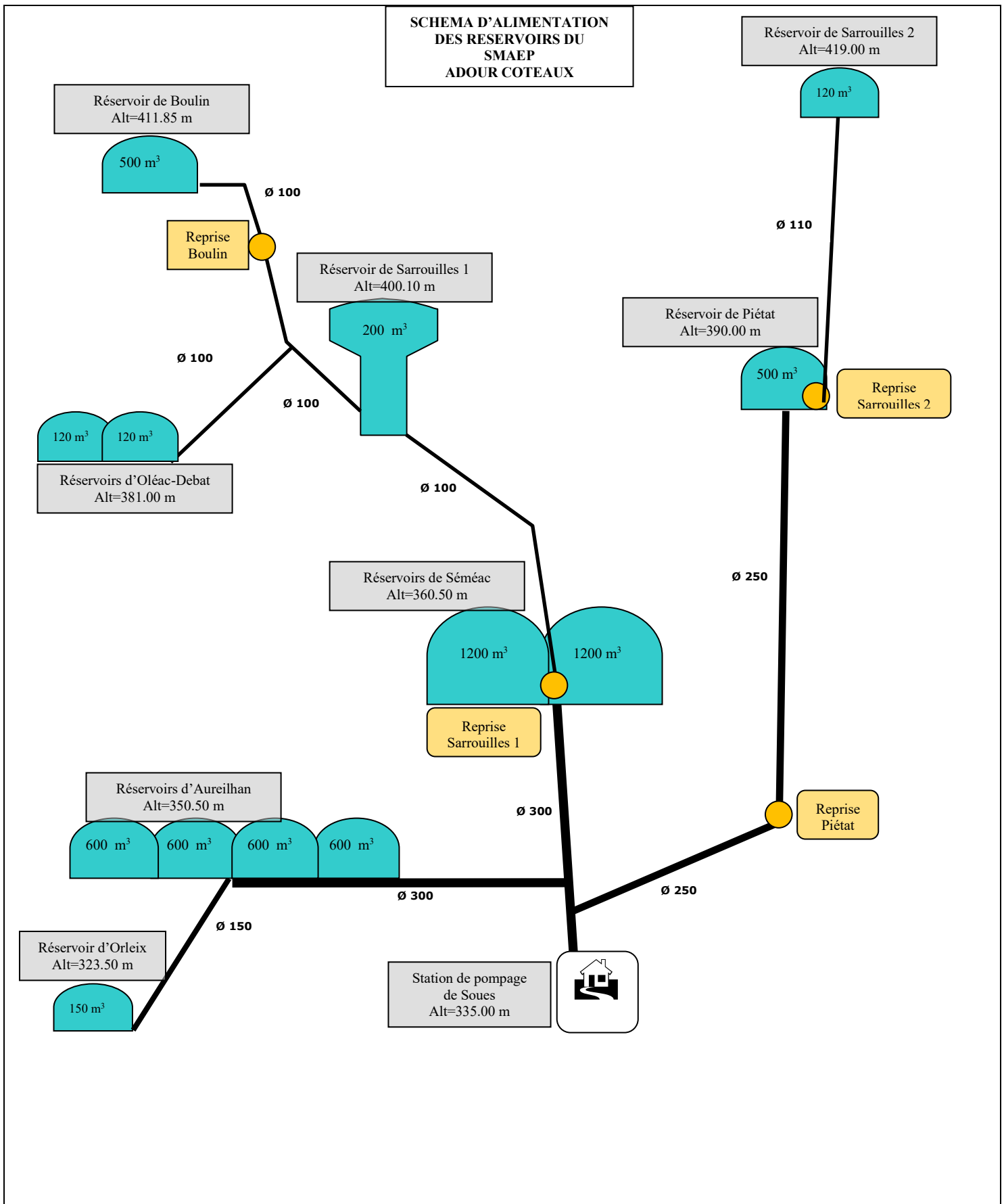


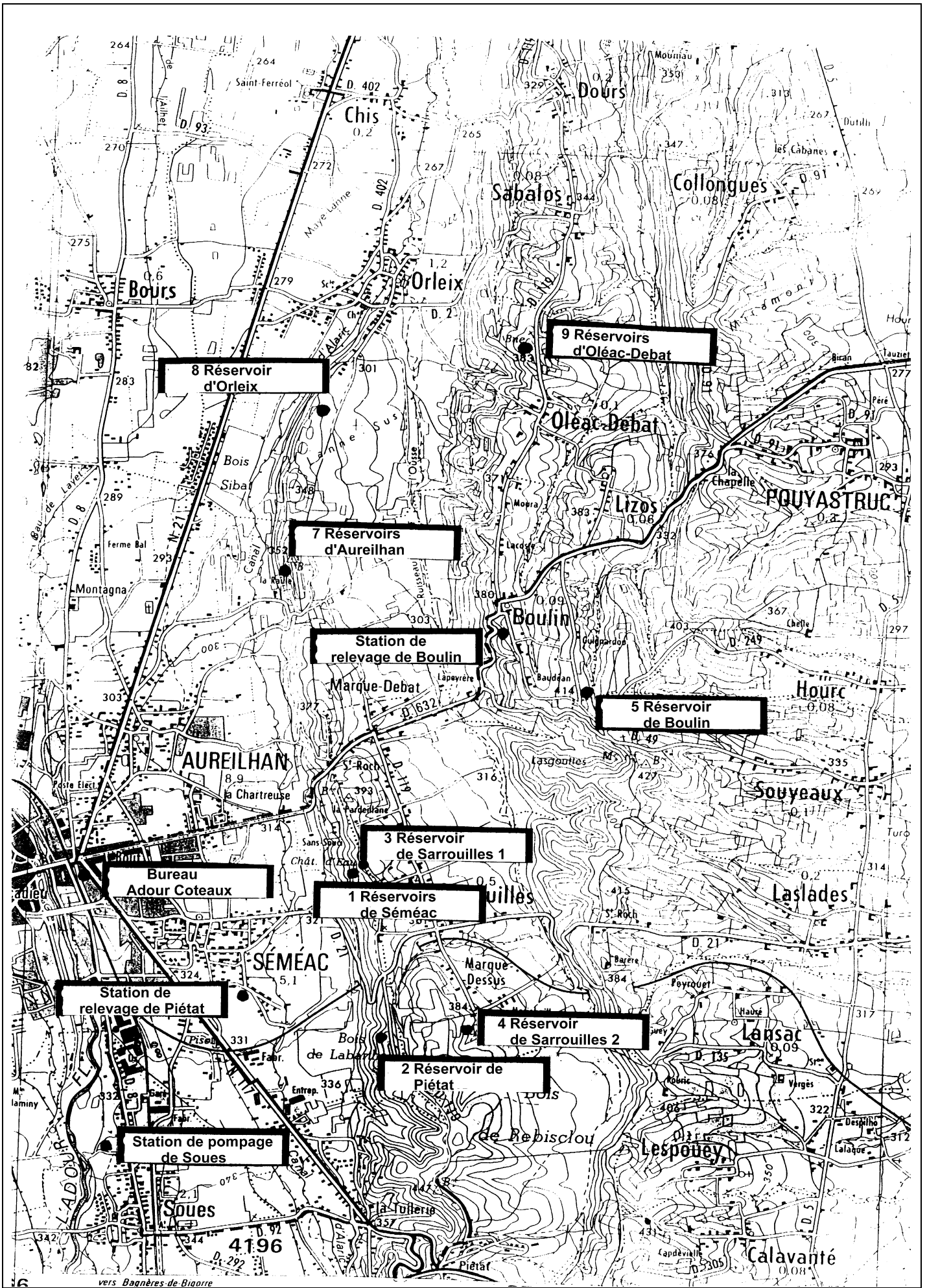
Réservoir d'Oléac-Debat



Réservoir de Piétat

**SCHEMA D'ALIMENTATION  
DES RESERVOIRS DU  
SMAEP  
ADOUR COTEAUX**





### 5) Le nombre d'habitants (population municipale et totale 2021- en vigueur le 01/01/2024)

	Municipale	Totale
AUREILHAN	7 982	8129
BOULIN	301	310
BOURS	888	907
CHIS	307	313
DOURS	212	217
LIZOS	116	121
OLEAC-DEBAT	177	179
ORLEIX	1 944	1986
SABALOS	147	148
SARROUILLES	533	547
SEMEAC	5 161	5254
SOUES	3 023	3062
<b>Total</b>	<b>20 791</b>	<b>21 173</b>

En 2022, le nombre d'habitants (population municipale) était de 20 764.

### 6) Le nombre d'abonnés

Il comprend :

- les ménages
- les entreprises
- les établissements publics
- autres : jardins ou terrains non construits

Il se répartit de la façon suivante (au 31 décembre)

ANNEE	2020	2021	2022	2023
AUREILHAN	3712	3764	3812	3886
BOULIN	125	129	130	127
BOURS	427	426	430	427
CHIS	131	133	134	134
DOURS	108	108	108	107
LIZOS	53	53	52	54
OLEAC-DEBAT	76	76	75	77
ORLEIX	893	896	905	896
SABALOS	73	73	74	74
SARROUILLES	285	292	296	306
SEMEAC	2650	2681	2709	2741
SOUES	1447	1474	1485	1491
<b>TOTAL DES ABONNES</b>	<b>9980</b>	<b>10105</b>	<b>10210</b>	<b>10320</b>

Soit une augmentation par rapport à 2022 de 110 abonnés soit 1.07 %.

D'autre part, le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 8 jours ouvrable, ce qui signifie une ouverture de branchement avant la 10<sup>ème</sup> journée suivant la réception de la demande.

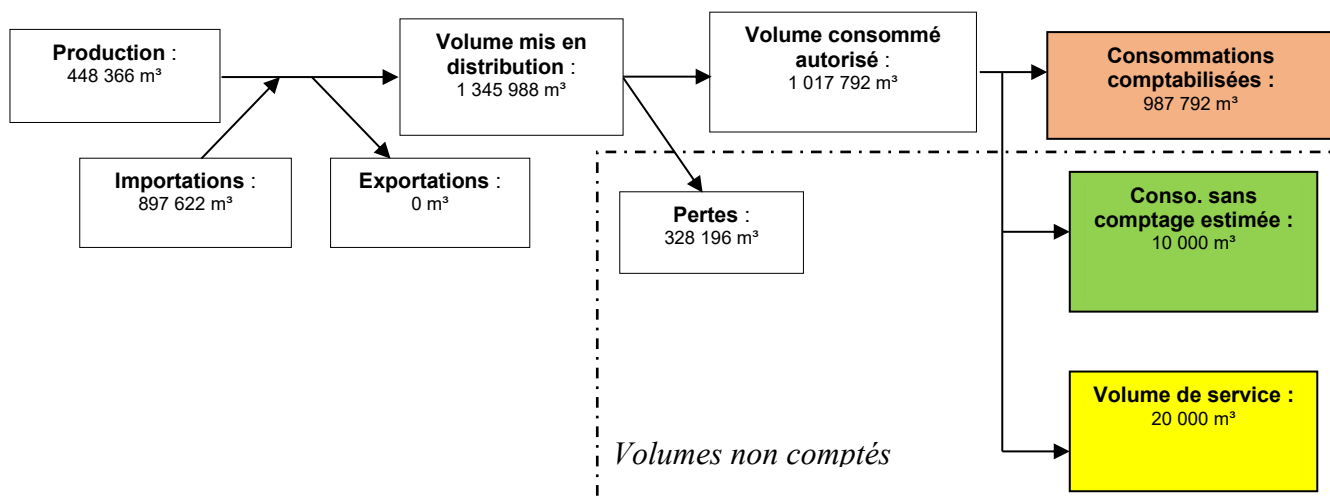
## 7) Les volumes facturés (après écrêtements)

Volumes facturés entre 2022 et 2023 en m <sup>3</sup>			
	2022	2023	Variation
AUREILHAN	354349	377349	6,49%
BOULIN	17603	12050	-31,55%
BOURS	43097	34556	-19,82%
CHIS	15369	13215	-14,02%
DOURS	12357	10091	-18,34%
LIZOS	4880	3982	-18,40%
OLEAC DEBAT	8726	8781	0,63%
ORLEIX	100133	88837	-11,28%
SABALOS	7609	6035	-20,69%
SARROUILLES	36777	35909	-2,36%
SEMEAC	270451	250972	-7,20%
SOUES	137240	111441	-18,80%
<b>Total</b>	<b>1008591</b>	<b>953218</b>	<b>-5,49%</b>

## 8) Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Les pertes sont constituées dans l'ordre décroissant par :

- les fuites sur le réseau
- l'utilisation des poteaux d'incendie
- les purges des réseaux d'eau
- les dégrèvements
- les nettoyages annuels des réservoirs



**consommation comptabilisés (dont dégrèvements)**

- volume comptabilisé non domestique (VP 201)
- volume comptabilisé domestique (VP 063)

**Consommation (sans comptage) estimée (VP 221)**

- prise d'eau sur les poteaux d'incendie

**Volume de service (VP 220) :** nettoyage des réservoirs, purges, désinfection

Les écrêtements de facture sur les factures de 2023 représentent 34 574 m<sup>3</sup> (32 299 m<sup>3</sup> en 2022)  
Les remises gracieuses sur les factures de 2023 représentent 70 563 m<sup>3</sup>.

### **Interventions réalisées en 2023 (suivant les diamètres de canalisation)**

La synthèse des rapports de travaux de réparations effectués sur les conduites fait apparaître un nombre plus important de fuites sur les diamètres de 60 et 80 mm.

Les périodes d'intervention se situent après de fortes pluviométries et les périodes de gel.

	Branchement	40	50	60	80	100	110	125	150	175	200	250	TOTAL FUITES REPARÉES
Aureilhan				2	1								3
Bours													1
Boulin				1									
Chis													
Dours													
Lizos													
Oléac-Debat													
Orleix													
Sabalos													
Sarrouilles													
Séméac	1			4	2				1				8
Soues			1										1

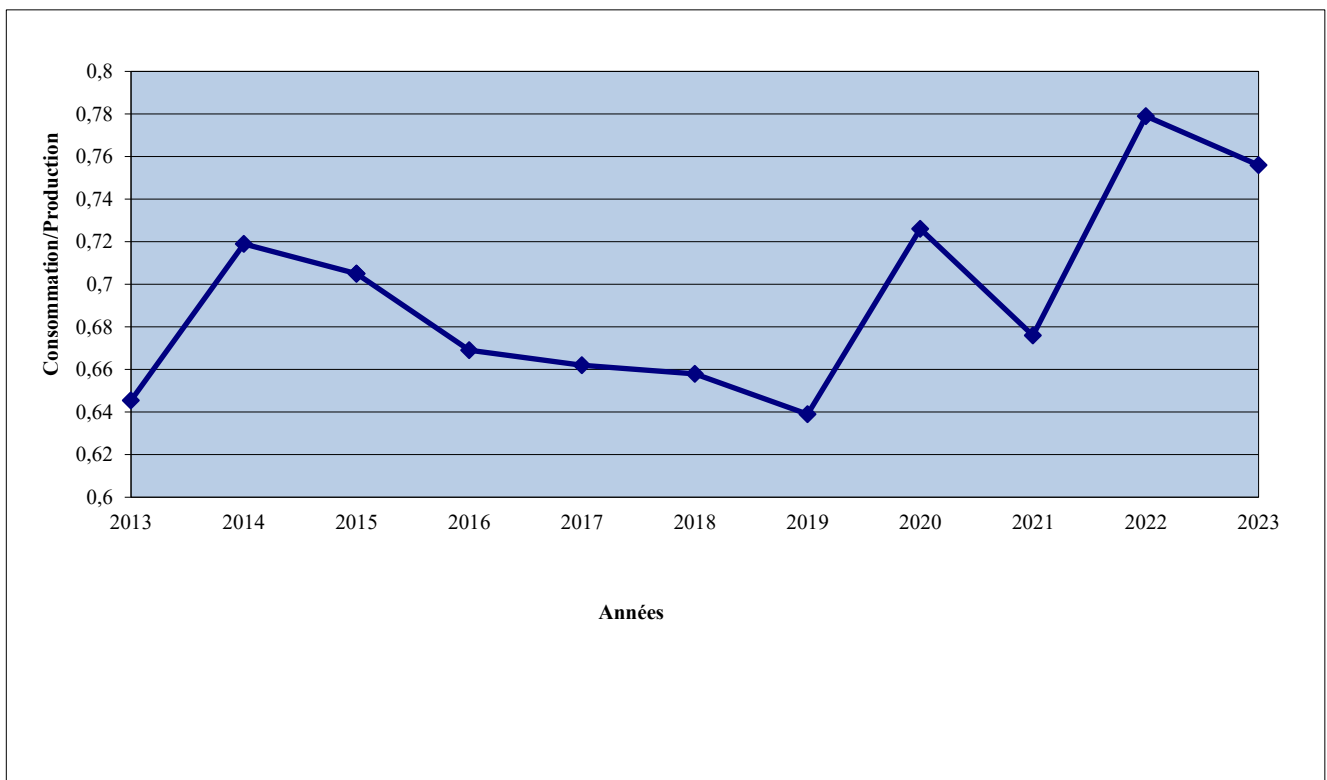
**NOMBRE DE FUITES REPARÉES EN 2023 :13**

### **Tableau du nombre de fuites réparées au cours des 10 dernières années**

ANNEES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de fuites réparées	38	29	41	27	31	34	45	28	26	30	13

**9) Evolution du rapport consommation / production sur 10 ans (P104.3)**

Année	Production (m <sup>3</sup> )	Volume consommé autorisé (m <sup>3</sup> )	Rendement (%)
2014	1402386	1008305	71,9
2015	1426385	1004943	70,5
2016	1 425 122	952 827	66,9
2017	1 429 816	946 153	66,2
2018	1 557 019	1 023 864	65,8
2019	1 461 263	934 012	63,9
2020	1 416 241	1 027 883	72,6
2021	1 464 366	957 846	65,4
2022	1 374 342	1 070 890	77,9
2023	1 345 988	1 017 792	75,6



## 10) Indices de performance (décret n° 2007-675 du 2 mai 2007)

### a) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP)

$$\frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé}}{\text{longueur du réseau} * 365} = \frac{1\,345\,988 - 1\,017\,792}{251,74 * 365} = 3.57 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

En 2022, l'Indice Linéaire de Pertes était de 3.32 m<sup>3</sup>/j/km

A titre indicatif : valeurs I.L.P acceptables par rapport au type de réseau

Type de réseau	I.L.P en m <sup>3</sup> /j / km
Rural	< 3
Intermédiaire	< 7
Urbain	< 20

### b) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le nombre de coupures d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance est lié au nombre de réparations de fuites.

$$\frac{13 * 1000}{10320} = 1.26 \text{ par millier d'abonnés}$$

### c) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2).

Notre indice est de 105 points sur 120. Le détail est présenté en annexe 1

Les principales caractéristiques de l'indice sont données dans le tableau ci-dessous :

Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesure	OUI
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitation et renouvellement de réseau (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire de de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	100 %
Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériaux date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	50 %
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouse, purges, PI...) et des servitudes de réseaux	OUI
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages De stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	OUI
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	NON
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	OUI
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement etc)	OUI
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé, Assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI

#### **d) Indice linéaire de consommation**

$$\frac{\text{conso comptabilisées} + \text{volume de service} + \text{conso sans comptage estimée}}{\text{longueur du réseau} * 365}$$
$$= \frac{987\,792 + 10\,000 + 20\,000}{251.74 * 365} = 11.07 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$

En 2022, l'Indice Linéaire de Consommation était de 11.73 m<sup>3</sup>/km/j

### ***C -LA QUALITE DE L'EAU***

#### **1) Le type de traitement**

A titre préventif et suivant les qualités des ressources, le type de traitement existant a été pour 2022 :

- Station de Soues : 1 unité de traitement par chlore gazeux (renouvellement en 2014 et mise en service en 2015). Cette nouvelle unité traite automatiquement le mélange issu de la production du captage de Soues et de l'achat d'eau en gros.
- Réservoir de Sarrouilles I : 1 unité de traitement par ultra-violet (U.V.)

#### **2) Surveillance de la qualité de l'eau distribuée**

Les limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine sont définies par l'arrêté du 11 janvier 2007.

La fréquence des contrôles est définie par l'Agence Régionale de Santé (ARS) selon 2 critères :

- le contenu des paramètres à prendre en compte dans les analyses :
  - bactériologiques
  - physico-chimiques
- le type d'analyse à réaliser pour :
  - la ressource (en fonction du débit)
  - la distribution (en fonction de la population)

### 3) Conclusions de l'Agence Régionale de Santé Occitanie



## Conclusion sanitaire

2022

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité règlementaires.  
La procédure d'autorisation du (ou des) captages(s) alimentant la commune doit être mise en œuvre et finalisée pour assurer la protection de la ressource et la sécurisation des installations de production et de distribution de l'eau.



### Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : souterraine.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : Tous les captages ne sont pas autorisés



### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

#### Vigilance sécheresse :



Éviter de laisser couler l'eau



Utiliser les appareils de lavage à plein



Installer des équipements économes en eau



Respecter les restrictions sur le remplissage des piscines

Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) auprès de la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'ARS.



### Principaux paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité règlementaires.

Nombre de contrôles : 45  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.  
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 10,3 mg/L  
Concentration maximale : 17,5 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.  
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,04 µg/L

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.  
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 15 µg/L  
Concentration maximale : 28 µg/L

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).  
Eau douce.

Concentration moyenne : 14,7 °f  
Concentration maximale : 15,9 °f

D– *PERSONNEL AFFECTE AU SYNDICAT* (Situation au 31/12/23)

- Service administratif :
  - 1 Attaché
  - 1 Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 Agent de Maîtrise principal (régisseur principal)
  
- Service Technique :
  - 1 Ingénieur principal
  - 1 Agent de maîtrise principal
  - 1 Adjoint Technique principal 1<sup>ère</sup> classe
  - 2 Adjoints Techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe
  - 1 emploi SPET 8 h/semaine (entretien des locaux)

Le personnel du Service Technique est affecté aux tâches les plus diverses : déplacement de compteurs, réparations courantes sur le réseau ou les branchements, remplacement des compteurs, remise à niveau des bouches à clé, nettoyage des réservoirs, recherche des fuites ....

Il est à noter que les travaux les plus importants (réalisations d'extensions ou de remplacement des, canalisations, des branchements particuliers et des fuites importantes) nécessitent la mise en œuvre d'un personnel et de matériels plus spécifiques. Dans ce cas, le SMAEP Adour Coteaux fait appel à l'entreprise retenue dans le cadre d'un marché à bons de commande pour une période de 4 ans (2021- 2025).

## II INDICATEURS FINANCIERS

### A - LE PRIX DE L'EAU

#### 1) Tarification

Le S.M.A.E.P ADOUR COTEAUX est assujetti à la T.V.A. de 5,5 %

##### a) Le type de tarification

Le prix de l'eau est composé d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (volume d'eau consommé).

La part fixe (abonnement), facturée au prorata temporis, est applicable à tous les abonnés, en fonction du nombre de logements et sans distinction du diamètre du compteur.

##### b) Les modalités de tarification

Tous les abonnés qu'ils soient ménages, entreprises, collectivités territoriales, établissements publics sont soumis à la même tarification.

#### 2) Coût de production du m<sup>3</sup> d'eau

##### a) à la production de Soues

Ce prix est calculé à partir du rapport des dépenses d'exploitation engagées sur le volume produit soit  
**0.1113 € HT/m<sup>3</sup>**

##### b) à l'importation

Une convention de fourniture d'eau en gros est conclue entre la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et le SMAEP Adour Coteaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2028.

Le tarif 2023 (4<sup>ème</sup> trimestre) est de 0.1007 €/m<sup>3</sup> soit une augmentation de 2.12 %

Les volumes importés sont mentionnés au 1-A-3 (page 4)

#### 3) le prix de l'eau

Le prix de l'eau est identique pour les 12 communes constituant le SMAEP ADOUR COTEAUX

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Variation
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50.15	50.15	0 %
Part Variable [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0.9752	1.0424	6.99 %
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0.1512	0.083	-45.11 %
	Redevance de pollution domestique	0.3300	0.3300	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

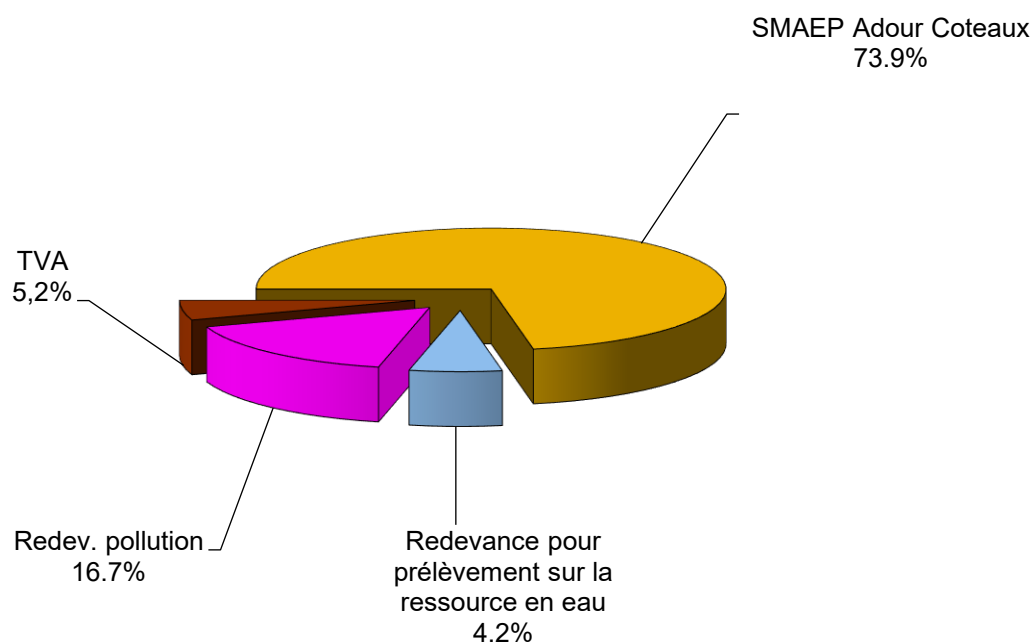
### Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Variation
SMAEP Adour Coteaux	167.17	175.41	4.9 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	18.14	9.96	-45.09 %
Redevance de pollution domestique	39.60	39.60	0.00 %
TVA	12.37	12.37	0.00 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>237.28</b>	<b>237.29</b>	<b>0.00 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> en 2024

1,98 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1er janvier 2024



**B – LA DETTE****ETAT DE LA DETTE (en Euros)****ANNEE 2022**

N°contrat	Org. Prêteur	Objet de la dette	Année départ Durée	Taux	Capital initial Capital restant dû avant remboursement	Capital Intérêts	Annuités
51032684637-1	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2006	2007 Sur 30 ans	4.05	500 000.00 322 315.33	16 037.08 13 053.77	29 090.85
51036537216	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2007	2008 Sur 30 ans	4.38	500 000.00 342 959.86	15 242.19 15 021.64	30 263.83
MIN534511	CFFL	Programme tx 2008	2010 Sur 20 ans	5.14	400 000.00 194 904.52	20 308.78 10 018.09	30 326.87
07040851	BANQUE POPULAIRE	Programme tx 2009	2010 Sur 20 ans	2.10	200 000.00 96 906.54	11 250.73 2 035.04	13 285.77
51073327688	CREDIT AGRICOLE	Programme tx 2010	2011 Sur 30 ans	4.24	530 000.00 406 045.93	14 332.98 17 216.35	31 549.33
MON534512E	CFFL	Travaux réseaux	2016 Sur 20 ans	2.05	275 000.00 213 318.24	12 518.30 4 277.20	16 795.56
MON534513	CFFL	Travaux réseaux	2018 Sur 15 ans	1.38	230 000.00 176 876.10	14 636.04 2 365.36	17 001.40
MON534514	CFFL	Travaux réseaux	2019 Sur 15 ans	1.44	1 000 000.00 799 999.96	66 666.68 11 160.00	77 826.68
MON533409	LA BANQUE POSTALE	Travaux réseaux	2021 Sur 15 ans	1.11	1 000 000.00 938 374.44	62 311.50 10 243.52	72555.02
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>4 635 000.00</b> <b>3 491 700.92</b>	<b>233 304.34</b> <b>85 390.97</b>	<b>318 695.31</b>

Pourcentage du capital restant dû par organisme financier

Crédit Agricole	1 101 336.57 €	soit	29.71%
Banque populaire	107 925.87 €	soit	2.91%
Banque postale	1 000 000.00 €	soit	26.98%
CFFL	1 497 782.21 €	soit	40.40%

### BILAN

#### ❖ Station de pompage :

Mise en conformité réglementaire du périmètre de protection du champ captant.

#### ❖ Réservoirs :

Le Plan Pluriannuel d'Investissements qui, outre le renouvellement du réseau, portait sur la réhabilitation des réservoirs du Syndicat, avec :

- la rénovation des cuves,
- le remplacement des canalisations intérieures,
- les travaux sur toiture et sur les façades,
- les armoires de commande,
- les armoires de télégestion,
- les armoires de communication/sauvegarde.

Les travaux de réhabilitation du réservoir de Piétat se sont achevés en 2023 par la rénovation de la cuve et de la toiture (coupole et chambre des vannes).

A ce jour, 80 % des travaux sur les réservoirs sont achevés.

L'accent a également été porté sur la protection avec, la sécurisation des portes, la vidéo-surveillance et le contrôle d'accès sur l'ensemble des structures.

#### ❖ Réseau :

Suite à la loi Grenelle 2 du 12/07/2010 et son décret d'application du 27/01/2022, il est préconisé un taux de renouvellement du réseau de l'ordre de 1% par an afin de parvenir au taux de rendement imposé par la législation.

Depuis 2005, le SMAEP Adour Coteaux a entrepris une démarche de renouvellement réseau.

### PERSPECTIVES

#### ❖ Station de pompage :

Finalisation du périmètre de protection du champ captant.

Il est envisagé une modification du pompage.

#### ❖ Réservoirs :

Les travaux de réhabilitation des réservoirs se poursuivront sur le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement qui sera voté pour la période 2024—2034, avec ceux d'Orleix et Oléac-Debat en 2024 et 2025.

Le génie civil des réservoirs d'Aureilhan et de Sarrouilles II seront portés sur le Plan Pluriannuel d'Investissements suivant.

Etude sur la pertinence d'un système de rechloration sur Boulin et Oléac-Debat est également lancée.

❖ **Réseau** :

Par délibération du 29 juin 2023, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) portant sur le renouvellement du réseau a été voté pour la période 2024-2034. Ce PPI est établi en fonction de la nature des conduites existantes, du nombre de fuites répertoriées et réparées sur les conduites à renouveler.

Etude sur la recherche de fuites par la pose de prélocalisateurs corrélants basés sur l'intelligence artificielle. Le SMAEP s'est porté candidat aux cotés de la société LEAKMITED afin de répondre à un appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)

❖ **Compteurs** :

Déploiement de compteurs communicants sur l'ensemble du territoire du Syndicat à compter de 2023. A raison de +/- 1000 compteurs changés par an, l'opération devrait se dérouler sur 10 ans.

## D - ANNEXES

### Annexe 1 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Désignation	Valeur	Unité	Fiabilité	Commentaire	Vérif. Etat
<b>P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.</b>	<input type="text" value="105"/> points				
<b>EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DETAILLE DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Plan et inventaire des réseaux)</b> Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé : 40 points ==> Le descriptif détaillé EST CONSIDERE COMME ETABLI (Seuil de 40 points atteint)					
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau : 15 points sur 15					
VP 236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points).	<input type="text" value="1"/>	0(non) ou 1(oui)			
VP 237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	<input type="text" value="1"/>	0(non) ou 1(oui)			
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b>					
VP 238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)	<input type="text" value="1"/>	0(non) ou 1(oui)			
VP 239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	<input type="text" value="100"/>	%			
VP 240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<input type="text" value="1"/>	0(non) ou 1(oui)			
VP 241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	<input type="text" value="50"/>	%			
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b>					
VP 242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	<input type="text" value="1"/>	0(non) ou 1(oui)			
VP 243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	<input type="text" value="1"/>	0(non) ou 1(oui)			
VP 244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	<input type="text" value="1"/>	0(non) ou 1(oui)			
VP 245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	<input type="text" value="0"/>	0(non) ou 1(oui)			
VP 246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	<input type="text" value="1"/>	0(non) ou 1(oui)			
VP 247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	<input type="text" value="1"/>	0(non) ou 1(oui)			
VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	<input type="text" value="1"/>	0(non) ou 1(oui)			
VP 249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	<input type="text" value="1"/>	0(non) ou 1(oui)			

VP Calculées automatiquement et affichées dans les entêtes de bloc :

VP 263  
VP 264

15  
40

Édition mars 2022  
 CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau

## vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>.

Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE  
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1









Ed. mars 2022

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne









 <p><b>0,10 €</b> de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p><b>2,00 €</b> de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p><b>65,90 €</b> de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
 <p><b>11,05 €</b> de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	<p><b>100 €</b> de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021</p>	 <p><b>1,75 €</b> de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs</p>
 <p><b>2,50 €</b> de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p><b>4,20 €</b> de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p><b>12,50 €</b> de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

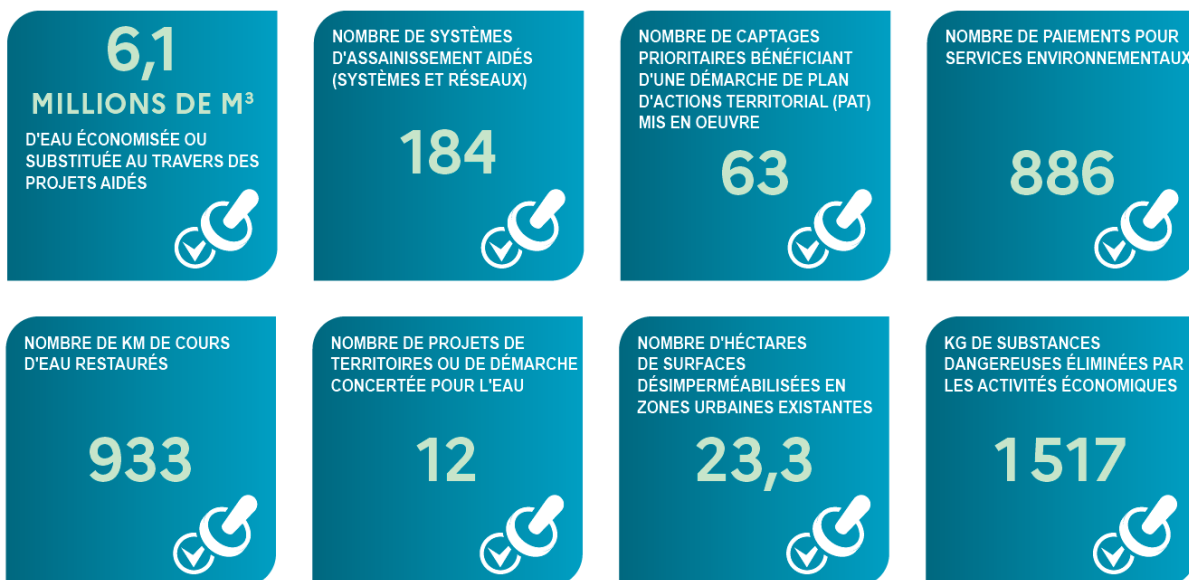
 <p><b>5,50 €</b> aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	 <p><b>7,30 €</b> pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)</p>	 <p><b>34,40 €</b> aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales</p>
 <p><b>9,40 €</b> aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	<p><b>100 €</b> d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021</p>	 <p><b>19,90 €</b> aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
 <p><b>5,90 €</b> aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	 <p><b>0,7 €</b> pour la coopération décentralisée</p>	 <p><b>16,90 €</b> principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).</p>

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 474 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2021...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

**Sur ses 8 millions d'habitants,**  
30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

### Agence de l'eau Adour-Garonne

#### Siège

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



### Délégations territoriales :

#### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86  
et

94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

#### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48  
et

97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité   
de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

**Découvrez les podcasts**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

**enimmersion-eau.fr**

# NOTES